

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 Mars 2021

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **19/03/2021**, en session ordinaire, pour le **Vendredi 26 Mars 2021, à 18h00** les membres composant le conseil municipal, avec pour

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 04 février 2021
- 3/ Adoption du compte administratif 2020 de la commune et des budgets annexes
- 4/ Approbation du compte de gestion 2020 et des budgets annexes
- 5/ Affectation du résultat 2020 de la commune et des budgets annexes
- 6/ Vote des taux communaux 2021 de Belforêt-en-Perche
- 7/ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021
- 8/ Convention avec Orne Métropole pour établir un diagnostic du réseau d'assainissement de La Perrière
- 9/ Mise à disposition d'un terrain à La Perrière
- 10/ Convention pour la location du "garage bleu" à La Perrière
- 11/ Convention de fonctionnement entre la commune et la médiathèque
- 12/ Projet de vente du Presbytère à Origny le Butin
- 13/ Tarification pour location éventuelle de la desherbeuse
- 14/ Remboursement d'un acompte location salle Serigny
- 15/ Convention d'entretien des espaces verts avec le SDIS de Bellême
- 16/ Renouvellement du contrat du logiciel pour la médiathèque
- 17/ Remplacement d'un élu à la commission MAPA et au SIA
- 18/ Modalité sur la révision du loyer mensuel de la boulangerie
- 19/ Modification du tracé d'un chemin pédestre au Gué de la Chaîne
- 20/ Informations et questions diverses

26 Mars 2021

L'an 2021 et le 26 Mars à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. David BOULAY, Maire.

Etaient présents : M. BOULAY David, Maire, Mmes : CHEMIN Anne, DESPIERRES Sylvie, GENTNER Colette, JAMOIS Magalie, LEQUEFFRINEC Martine, PERLUXO Maria, VAUTHIER Paméla, VINCENT Catherine, MM : CALOMNE Michel, GAUTRET Joël, HEREDIA Robert, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LÉONE René, OLIVE Jean-Luc, PEZARD Matthieu, SUZANNE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CAFFIER Véronique à Mme CHEMIN Anne, PELLETIER Véronique à Mme VINCENT Catherine, POULAIN Sylvie à Mme VINCENT Catherine

Absent(s) : Mme GABILLARD Catherine, M. VINCENT Philippe

Invité(s) : M. LE MOIGNE Marc

1/ Mme PERLUXO Maria a été nommée secrétaire de séance

Aucun public n'est autorisé jusqu'à la fin de l'état d'urgence

2/ Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, demande au Conseil Municipal de supprimer le point 6/ **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021** et le rajout d'un point : **CHOIX DU LOT MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA PERRIERE**. Le conseil municipal accepte cette suppression et rajout et a délibéré de la manière suivante :

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GENERAL - BELFRET EN PERCHE (19600)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire, , après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019		515 695,80 €	228 736,75 €	
Opérations de l'exercice 2020	871 171,36 €	1 218 350,16 €	459 934,77 €	829 094,76 €
TOTAUX	871 171,36 €	1 734 045,96 €	688 671,52 €	829 094,76 €
Résultats de clôture 2020 cumulé		862 874,60 €		140 423,24 €
Restes à réaliser			207 808,00 €	
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		862 874,60 €	-67 384,76 €	

(002) 795 489,84 € (1068)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT LA PERRIERE (19603)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire- adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019		22 400,89 €		1 167,74 €
Opérations de l'exercice 2020	39 010,02 €	25 094,17 €	9 110,11 €	11 902,00 €
TOTAUX	39 010,02 €	47 495,06 €	9 110,11 €	13 069,74 €
Résultats de clôture 2020		8 485,04 €		3 959,63 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		8 485,04 €		3 959,63 €

(002)

(001)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE BOULANGERIE (19620)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire- adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019				
Opérations de l'exercice 2020	14 511,93 €	10 395,38 €	11 952,96 €	12 923,11 €
TOTAUX	14 511,93 €	10 395,38 €	11 952,96 €	12 923,11 €
Résultats de clôture 2020	4 116,55 €			970,15 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS	4 116,55 €			970,15 €

(002)

(001)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE- LOTISSEMENT LES GALERIES (19612)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire-Adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire, après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019				20 088,69 €
Opérations de l'exercice 2020	110 784,07 €	93 122,97 €	108 984,91 €	109 250,55 €
TOTAUX	110 784,07 €	93 122,97 €	108 984,91 €	129 339,24 €
Résultats de clôture 2020	17 661,10 €			20 354,33 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS	17 661,10 €			20 354,33 €

(002)

(001)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT BRECHES-PAILLES (19613)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire- adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019				
Opérations de l'exercice 2020	317 363,30 €	355 474,07 €	408 985,45 €	315 298,51 €
TOTAUX	317 363,30 €	355 474,07 €	408 985,45 €	315 298,51 €
Résultats de clôture 2020		38 110,77 €	93 686,94 €	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		38 110,77 €	93 686,94 €	

(002)

(001)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE COLOMBIER (19614)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire- adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BOULAY David Maire après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2019		11 930,23 €	36 098,83 €	
Opérations de l'exercice 2020	36 098,83 €	36 099,83 €	36 099,83 €	36 098,83 €
TOTAUX	36 098,83 €	48 030,06 €	72 198,66 €	36 098,83 €
Résultats de clôture 2020		11 931,23 €	36 099,83 €	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		11 931,23 €	36 099,83 €	

(002)

(001)

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M BOULAY David, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte administratif 2020

4/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET GENERAL- BELFRET EN PERCHE (19600)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT LA PERRIERE (19603)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE- LABORATOIRE BOULANGERIE (19620)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE- LOTISSEMENT LES GALERIES (19612)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT BRECHES-PAILLES (19613)

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE COLOMBIER (19614)

Le Conseil municipal ;

Après s'être fait présenter, les budgets primitifs de l'exercice 2020 et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables accompagné par des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le rapport du compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020: celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrits de passer dans ces écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par les comptables : MBRILAULT Alain et M DABET Nicolas, pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET GENERAL - BELFRET EN PERCHE (19600)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M GUY Suzanne , Maire -adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Considérant, Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 228 736,75 €		369 159,99 €	207 808,00 €	- 207 808,00 €	- 67 384,76 €
FONCT	515 695,80 €		347 178,80 €			862 874,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	862 874,60 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	67 384,76 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	795 489,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	67 384,76 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT LA PERRIERE (19603)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire-adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Maire, Considérant, Statuant sur l'affectation
de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif
présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1 167,74 €		2 791,89 €			3 959,63 €
FONCT	22 400,89 €		- 13 915,85 €			8 485,04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	8 485,04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 485,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE BOULANGERIE (19620)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Guy SUZANNE Maire-adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Maire, Considérant, Statuant sur l'affectation
de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif
présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			970,15 €		- €	970,15 €
FONCT			- 4 116,55 €			- 4 116,55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	4 116,55 €

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LES GALERIES (19612)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire-adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Maire, Considérant, Statuant sur l'affectation
de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif
présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	20 088,69 €		265,64 €		- €	20 354,33 €
FNCT	- €		- 17 661,10 €			- 17 661,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	17 661,10 €

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT BRECHES-PAILLE (19613)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire-adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Maire, Considérant, Statuant sur l'affectation
de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif
présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- 93 686,94 €		- €	- 93 686,94 €
FONCT	- €		38 110,77 €			38 110,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	38 110,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	38 110,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE COLOMBIER (19614)

le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Guy SUZANNE, Maire-adjoint
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M BOULAY David, Maire
Maire, Considérant, Statuant sur l'affectation
de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif
présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 36 098,83 €		- 1,00 €		- €	- 36 099,83 €
FONCT	11 930,23 €		1,00 €			11 931,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	11 931,23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 931,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6/ POINT SUPPRIMÉ

7/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le DOB 2021.

8/ CONVENTION POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DELEGUÉE DE LA PERRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le fonctionnement et la connaissance patrimoniale du réseau d'assainissement de la Perrière, il serait souhaitable de lancer un diagnostic complet du système de collecte avant les travaux de réaménagement du centre bourg. Monsieur le Maire présente la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre d'Orne Metropole pour un coût de 4 680,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * Décide de confier à ORNE METROPOLE la mission suivante : Assitance pour le choix d'un Maître d'Oeuvre (AMO) pour le diagnostic du réseau assainissement de la Perrière,
- * Accepte la proposition de mission présentée par ORNE METROPOLE prévoyant une participation financière d'un montant total de 4 680,00 € TTC. Une remise sur prestation est faite auprès de la CDC des Collines du Perche Normand,
- * Donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de mission et la commande de prestation ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

9/ MISE A DISPOSITION GRATUITE DE 2 PARCELLES (D463 ET D504) DERRIERE LA CANTINE SUR LA COMMUNE DELEGUÉE DE LA PERRIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Anne CHEMIN est saisie d'une demande de mise à disposition gratuite de 2 parcelles cadastrées 325 section D n°463 et D n°504 sur la commune déléguée de la Perrière par Mme Lynne BON DE VEIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de mettre à disposition les parcelles D n°463 et D n°504 sur la commune déléguée de la Perrière à Mme Lynne BON DE VEIRE selon les conditions définies dans la convention signée par les 2 parties,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition "gratuite" des parcelles D 463 et D 504 et à mener à bien cette délibération.

10/ CONVENTION POUR LA LOCATION DU "GARAGE BLEU" A LA PERRIERE

La candidature de la personne qui demandait à louer ce garage n'ayant pas été retenue, l'objet de cette délibération n'a plus lieu d'être.

11/ CONVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UNE MEDIATHEQUE DE TYPE 4 MONOSITE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en mars 2017, une convention a été signée pour 3 ans entre le Conseil Départemental de l'Orne et Belforet-en-Perche. Cette convention arrivant à expiration, elle doit être renouvelée pour une durée de 3 ans.

M. le Maire explique le principe de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer la convention de fonctionnement d'une médiathèque de type 4 monosite avec le Conseil Départemental de l'Orne.
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

12/ PROPOSITION DE MISE EN VENTE DU PRESBYTERE SUR LA COMMUNE DELÉGUÉE D'ORIGNY-LE-BUTIN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une décision pour le presbytère de la commune déléguée d'Origny-le-Butin où se trouve actuellement 2

logements communaux.

Sur les 2, un est libre et l'autre est loué seulement à usage de garde meubles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte la mise en vente du presbytère,
- autorise M. le Maire à envoyer au locataire le préavis pour demande de résiliation du bail,
- autorise M. le Maire à contacter les agences immobilières pour procéder à l'estimation du bien et ainsi déposer des annonces.

13/ LOCATION DESHERBEUSE A EAU CHAUDE

La commune de Belforêt-en-Perche a fait l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en location notre désherbeuse aux communes qui le souhaitent, via la signature d'une convention de mise à disposition entre les 2 parties.

Le tarif proposé est de 250,00 € par jour, les modalités de location seront précisées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise en location de la désherbeuse à eau chaude,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire de mener à bien cette délibération.

**14/ COVID 19 : REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SALLE POLYVALENTE
SUITE A ANNULATION**

Monsieur le Maire informe que des locations de salles ont été annulées pendant la période de confinement mais que les acomptes ont été encaissés.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser Mme Nadine MAZURIER domiciliée à Goulet (Orne) - Acompte versé 100,00 €, qui n'a pas souhaité relouer à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de rembourser l'acompte de 100,00 € à la personne mentionnée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

15/ CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que jusqu'à présent les centres de secours étaient en lien avec des prestataires extérieurs pour l'entretien des espaces verts.

Dans certains centres l'entretien est effectué gratuitement par les communes via la signature d'une convention.

M. le Maire donne lecture du projet de la convention proposée par le SDIS de l'Orne qui a pour objet la prise en charge gratuite de l'entretien des espaces verts du centre d'incendie et de secours de la commune déléguée de Sérigny par la Mairie.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- DE SIGNER la convention avec le SDIS telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire de mener à bien cette délibération.

16/ CONTRAT DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS POUR LA MÉDIATHEQUE

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de la médiathèque située au Gué de la Chaine arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de le renouveler auprès de la société SEGILOG dans les mêmes conditions que précédemment à savoir :

1- Droit d'acquisition

pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2022 soit 540,00€ HT
pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 soit 540,00€ HT
pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2024 soit 540,00€ HT

2 - Maintenance

pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2022 soit 60,00€ HT
pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 soit 60,00€ HT
pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2024 soit 60,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services entre les soussignés SEGILOG et la médiathèque, et tous autres documents afférents à ce sujet.

17/ REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LA COMMISSION MAPA ET AJOUT DANS LA COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès de M. Dominique ESNAULT, désigné comme titulaire à la commission MAPA - Appel d'Offres - Projets - Travaux - Voirie - Urbanisme, il est nécessaire de le remplacer.

M. Jean-Pierre JACOB, nouvellement nommé dans le tableau du conseil municipal souhaite le remplacer dans cette commission et souhaite s'inscrire dans celle Tourisme - Patrimoine - Culture - Fleurissement - Embellissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la désignation de M. Jean-Pierre JACOB dans ces 2 commissions.

REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DE L'ASSAINISSEMENT DE BELLÊME (SIA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès de M. Dominique ESNAULT, nommé délégué suppléant au SIA de Bellême, il est nécessaire de le remplacer.

Après avoir délibéré et voté, a été élu délégué suppléant :

M. Jean-Pierre JACOB domicilié "Le Bois du Puits"
SERIGNY 61130 BELFORÊT-EN-PERCHE
Mail : jpr.jacob@gmail.com

Les autres délégués titulaires et suppléants nommés en date du 09/06/2020 restent inchangés.

18/ ANNULATION DE LA REVISION DU LOYER DU LABORATOIRE DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 19 avril 2016, un bail commercial d'une durée de 12 ans a été signé entre la commune déléguée de Le Gué de la Chaîne et M. et Mme VILY, boulanger en exercice.

Ce bail fixe un loyer minoré de 500,00 € HT par mois pendant les 7 premières années, soit jusqu'au 30/04/2023, puis à compter du 01/05/2023 le loyer mensuel sera de 1 092,00 € HT pour les 5 années restantes.

M. le Maire précise que dans la délibération d'origine du 14/03/2016 il n'a été fait aucune mention de révision de loyer durant ces 12 années, à contrario, dans le bail il était précisé une révision annuelle qui n'a jamais été appliquée.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de continuer à ne pas appliquer cette révision jusqu'au terme de ce bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE l'annulation de la révision du loyer du laboratoire de la boulangerie jusqu'au terme de ce bail,
- ET DONNE tous pouvoirs et autorisations à M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.

19/ MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN PÉDESTRE "LA GROYE" COMMUNE DÉLÉGUÉE DU GUÉ DE LA CHAÎNE

Pour cette délibération, nous avons dû prendre contact avec le contrôle de légalité pour mener à bien sa rédaction mais nous n'avons toujours pas obtenu les renseignements demandés. Elle sera proposée à l'approbation d'un compte rendu ultérieur.

20/ POINT RAJOUTÉ : CHOIX DU PRESTATAIRE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA PERRIERE SUITE A LA MAPA

Monsieur le Maire explique qu'une MAPA a eu lieu le 08 février dernier pour l'attribution du marché maîtrise d'oeuvre cité en objet.

Il présente un tableau récapitulatif des offres reçues.

Entreprise	Montant HT	Critère technique sur 60	Critère financier sur 40	Total points sur 100	% des honoraires	Classement
<i>C o l l e c t i f</i> ARCADE/VIAMAP	31 540,00€	60,00	35,20	95,20	7,89%	1
DCI environnement	27 775,00€	54,00	40,00	94,00	6,94%	2
ZEPELIN/SODEREF	31 250,00€	57,00	35,60	92,60	9,35%	3
LOCUSCAPE/IRIS Conseil	32 012,50€	54,50	34,70	89,20	8,00%	4
AGETHO/Montceau Laurence	43 519,00€	54,50	25,50	80,00	10,88 %	5

Les membres de la commission ont retenu, à l'unanimité, l'offre de la société Collectif ARCADE/VIAMAP comme la mieux disante, pour un montant de 31 540,00 € HT. Monsieur le Maire demande d'entériner ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ENTÉRINE le choix des membres de la MAPA,
- ACCEPTE l'offre de la société Collectif ARCADE/VIAMAP,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet d'aménagement du centre bourg de La Perrière et à mener à bien la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Recrutement d'un saisonnier : Une annonce a été diffusée afin de recruter un agent technique du 19/04/2021 au 03/09/2021.
- Commission fleurissement prévue le 29/03 suite à l'acquisition des nouveaux pots de fleurs. Chaque maire délégué précisera l'emplacement souhaité dans sa commune.
- Information par M. HEREDIA sur la mise en vente de La librairie et du domicile de M. Marc GEORGES sur la commune de La Perrière.
- Projet d'épicerie à la Perrière : Une rencontre a eu lieu avec M. le Maire. L'installation est prévue en septembre dans le logement communal. Devis de travaux en cours.
- L'enseigne MONTELOUP souhaite végétaliser sa devanture. Il demande une autorisation écrite de M. le Maire.
- Réception d'un devis, à la demande de Mme CHEMIN, concernant le chauffage dans l'église de La Perrière d'un montant d'environ 16 000,00 €. Etudier sa fréquence d'utilisation

et son besoin réel et solliciter une participation des associations.

- L'adressage dans les communes : A mettre en place par les conseils communaux courant 2021.

- Vote du budget : 13/04/2020 à 20h00